

## EVÈNEMENT

# Energies renouvelables: Plus vite et plus loin!

• Un mois pour accélérer et préparer l'après-2020

• Parité-réseau sur le solaire, dispositif réglementaire, investissements et calendriers d'exécution... Là où il faut aller plus vite

• Autorité de régulation pour boucler le dispositif institutionnel

**M**ISE au point royale dans les énergies renouvelables. Les 4 prochaines semaines seront studieuses au ministère de l'Energie et ses organismes sous tutelle, impliqués dans l'exécution de la stratégie énergétique (ONEE et Masen). C'est en tout cas l'ultimatum que vient de donner le Souverain pour proposer une feuille

de route prospective sur la croissance du secteur et les synergies à opérer entre intervenants. «Nous comptons effectivement démarrer une réflexion de fond pour vérifier les hypothèses de départ sur les synergies, l'investissement et l'évolution

et hydraulique, pour 2.000 MW chacune à l'horizon 2020). Si aucun chiffre ne filtre pour le moment sur les acteurs institutionnels, «il ne s'agira surtout pas d'aller plus vite que la musique», commente un autre acteur institutionnel du secteur.

### La facture salée du contrat-programme

**P**ARALLÈLEMENT à l'exécution des programmes verts du Royaume, l'ONEE mène sa cure financière et opérationnelle. L'Office vient d'engager plusieurs chantiers de recherche de synergies entre ses activités eau et électricité et mise sur l'exécution de son contrat-programme avec l'Etat pour retrouver ses équilibres financiers d'ici 2017. La facture de redressement de l'Office se chiffre à 45 milliards de DH. Une bonne partie (70%) sera financée par un effort de l'Etat (22 milliards de DH) ainsi que des économies d'exploitation sur l'activité de l'Office (8,2 milliards de DH). Le reste sera rattrapé par les ajustements tarifaires prévus sur toute la durée du contrat-programme (13 milliards de DH). La prochaine révision des prix est prévue pour janvier 2017. A cela devront s'ajouter 3,5 milliards de DH en recouvrement de créances dues par les régies, les communes et les administrations. □

de la demande, et se préparer dès maintenant à la suite», explique une source autorisée. L'objectif sera de relever la barre des 42% de puissance installée cumulée de sources renouvelables (solaire, éolien

et hydraulique, pour 2.000 MW chacune à l'horizon 2020). Si aucun chiffre ne filtre pour le moment sur les acteurs institutionnels, «il ne s'agira surtout pas d'aller plus vite que la musique», commente un autre acteur institutionnel du secteur.

En effet, si la courbe d'apprentissage a été largement parcourue sur le volet réglementaire et d'incentives à l'investissement dans les filières (éolien, solaire et énergie renouvelable), il n'en reste pas moins quelques aspects exogènes non encore maîtrisés.

Sur la filière du solaire, par exemple, après la mise en chantier de 3 centrales depuis 2009, la parité-réseau échappe toujours au programme national. «Les résultats obtenus jusque-là sont encourageants. Ce n'était pas gagné d'avance. Le tarif de 1,6 DH/kWh obtenu sur Noor I est déjà en soi inespéré», estime une source bien informée à l'ONEE. La mise en place de cette première phase devrait d'ailleurs intervenir «avant la fin de l'année», selon le management de l'agence solaire. Elle mise aussi sur le développement des prochaines phases (Foum Loued, Boujdour et Sebkhath Tah), pour aller progressivement vers l'équilibre avec le tarif normal de l'électricité. Noor II et III se sont res-

pectivement alignées sur 1,36 dirham/kWh et 1,42 dirham/kWh. Soit quelques centimes de plus de gagnés.

S'y ajoute la question des retards observés dans l'exécution des programmes solaire et éolien. Sur cette dernière filière, pilotée par l'ONEE, le lancement des procédures de marché a piétiné pendant plusieurs mois, en l'occurrence sur le programme des 850 MW. «On sera dans les délais. La planification, dans ce secteur, est très particulière. On ne peut même pas parler de retard ou d'avancée parce qu'on travaille sur des hypothèses de demande», se défend-on auprès de l'ONEE. L'Office a déjà sécurisé la 1re phase du programme national éolien et se projette d'ici la fin d'année sur le démarrage de la seconde.

Enfin, sur le volet réglementaire, il aura fallu attendre cette année pour assister à l'ouverture effective du réseau électrique de moyenne tension à la production de sources renouvelables. Hasard du calendrier? Un projet de décret vient d'être adopté par le Conseil de gouvernement pour l'ouverture progressive de la moyenne tension, «sur la base d'un processus préétabli». Le texte, qui s'inscrit dans l'exécution de la loi 13-09 sur les énergies renouvelables, prévoit la mise en place d'un cadre juridique au profit des investisseurs en leur octroyant de nouvelles garanties. De plus, l'Autorité nationale de régulation de l'électricité (ANRE) est attendue pour compléter le dispositif institutionnel du secteur. Le texte est déjà au Secrétariat général du gouvernement. □

Safall FALL

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com